



SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMISSION SPECIALISEE « LIEN TERRE MER »

Conseil maritime de façade

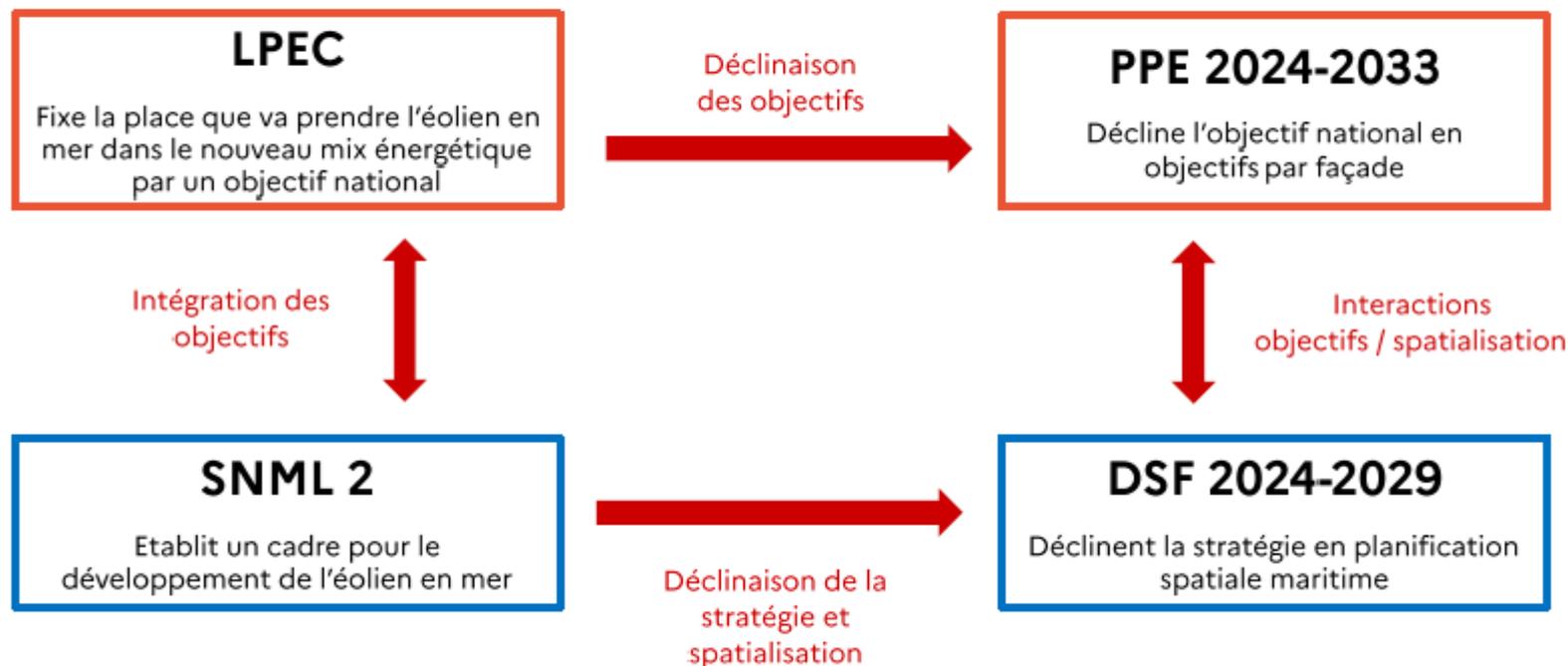
13 Avril 2023



- **Point d'actualité sur la mise à jour du document stratégique de façade**
- **Retour sur la qualité des masses d'eaux côtières et de transition**
- **Présentation des attendus sur les évolutions des enjeux pour le territoire**

3. Articuler programmation et planification

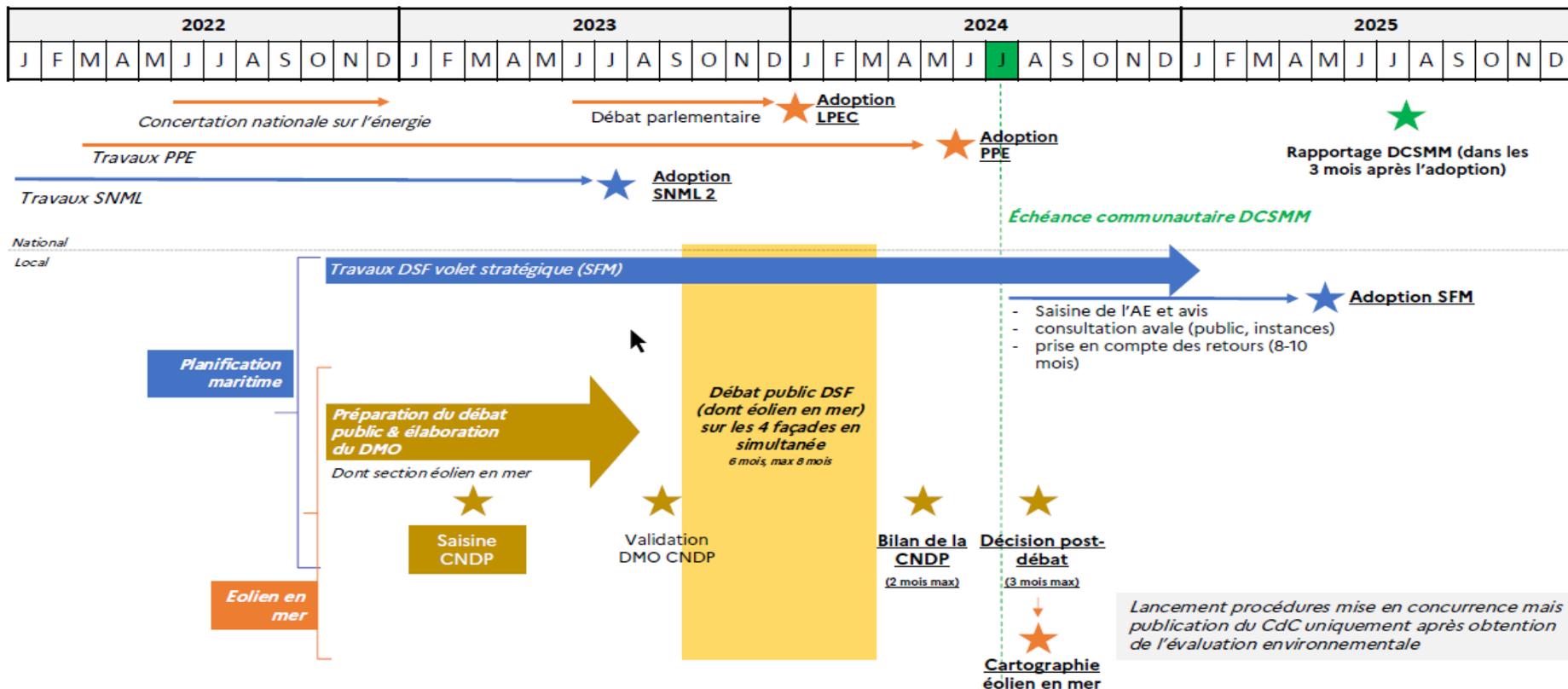
Interactions



*Documents de programmation

*Documents de planification

Mutualisation des débats publics sur les DSF et projets éoliens en mer



COMMUNIQUÉ DE DÉCISION

Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 5 avril 2023

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES DE LA CNDP - ARTICLES L.121-8 et L.121-8-1

Documents stratégiques de la façade et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans : la commission, saisie de 4 projets de Documents stratégiques de façade, DSF, et des cartographies portant respectivement sur chaque façade maritime métropolitaine, décide de quatre débats publics et innove dans leur organisation. Il s'agit de débattre à la fois de la planification de l'espace maritime français et de tous ses usages (pêche, navigation, défense, énergie) tant à l'échelle nationale avec une vision d'ensemble qu'à l'échelle de chaque façade, chacune dotée d'enjeux propres. Dans un souci de parfaite information et participation du public, la CNDP a décidé de mettre en place un dispositif intégré et coordonné en désignant le même président pour chaque débat et les délégués régionaux CNDP concernés dans les commissions particulières de ces débats. La CNDP met ainsi en place un dispositif à même de garantir que le débat traite les enjeux transversaux aussi bien que les enjeux territoriaux et les particularités locales.



- **Document stratégique de la façade SUD ATLANTIQUE et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans :** la commission décide d'organiser un débat public. M. Floran AUGAGNEUR est désigné président de la commission particulière de ce débat public. Sur sa proposition, M. Francis BEAUCIRE et Mme Julie DUMONT sont désignés membres de cette commission.
-



Les éléments à présenter au public ¶



1. → Pourquoi mettre à jour des stratégies de façade maritime adoptées en 2019? ¶
 - a. → Les documents stratégiques de façade, outils d'évaluation des milieux et de planification maritime ¶
 - b. → Des stratégies à modifier dans une période charnière ¶
 - c. → Le besoin de mutualisation avec la planification spatiale de l'éolien en mer ¶
¶
 2. → Portrait établi de la façade ¶
 - a. → Des milieux remarquables ¶
 - b. → Des enjeux socio-économiques ¶
 - ¶
 3. → Perspectives pour nos façades ¶
 - a. → les évolutions du lien terre-mer ¶
 - b. → l'approfondissement de la protection de la biodiversité ¶
 - c. → Le développement de l'éolien en mer ¶
 - d. → La pêche, une activité historique au cœur des transformations maritimes ¶
¶
 4. → Le débat public ¶
 - a. → Le contexte du débat ¶
 - b. → Les questions soumises au public ¶
 - c. → Les suites du débat public ¶
-
-

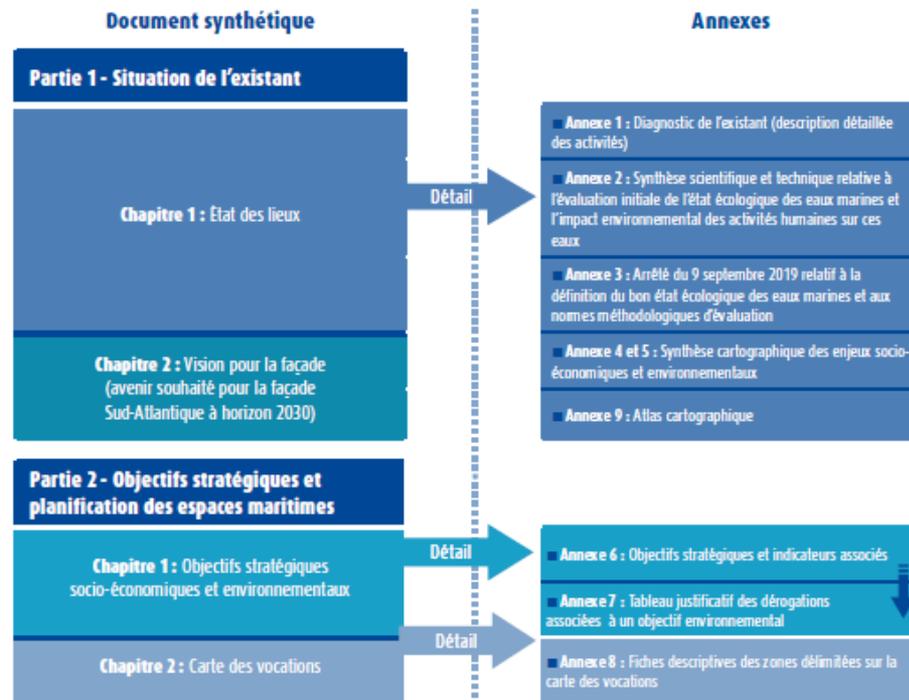
Mise à jour de la stratégie de façade maritime les attendus pour le débat

Structure du document de 2019 maintenue :

- un **document de synthèse** en deux parties situation de l'existant (état des lieux et vision) et objectifs stratégiques
- Une carte des vocations (= représentation cartographique des choix de planification)
- Des annexes.

-En amont du débat, mise à jour par les services déconcentrés avec l'appui du CMF de : état des lieux, vision, certains objectifs stratégiques, cartes d'enjeux et de vocation.

A noter : finalisation des objectifs stratégiques définitifs à l'issue de la consultation réglementaire du public et des instances.



Mise à jour de la stratégie de façade maritime : éléments à intégrer pour le débat public

- **l'Etat des lieux** basé sur :
 - * des **fiches de synthèse des activités** (*production CEREMA et UMR Amure*),
 - * la révision de la **Stratégie nationale pour la mer et le littoral**,
 - * les perceptions des acteurs locaux de leurs domaines d'activités.
 - * les **travaux** des responsables scientifiques et thématiques **sur l'évaluation du bon état écologique**
- **La vision** s'appuiera sur plusieurs données d'entrée pour apprécier les évolutions locales/nationales/européennes attendues et se projeter avec les services et acteurs : travaux ADEME, IFREMER, RTE, agence de l'eau, évolutions politiques publiques,...
- Une **analyse de la pertinence des objectifs stratégiques** basée sur les intrants ci-dessus, les nouvelles préoccupations énergétiques, environnementales, les évolutions socio-économiques, le Covid...
 - * **volet environnement** : pilotage par l'administration centrale avec des ateliers prévus avec les pilotes scientifiques courant avril en vue d'une première analyse consolidée à l'été 2023.
 - * **Volet socio-économique** : analyse conjointe services /administration centrale sur les capacités à renseigner les indicateurs pour affiner certains objectifs en vue d'une première analyse consolidée à l'été 2023.

Mise à jour de la stratégie de façade maritime : éléments à intégrer pour le débat public

- Les cartes :

- * OFB en charge des cartes relatives aux enjeux écologiques
- * Cerema en charge des cartes de synthèse des enjeux socio-économiques
- * les autres cartes par activités (annexe dédiée) ajustées en fin de processus.

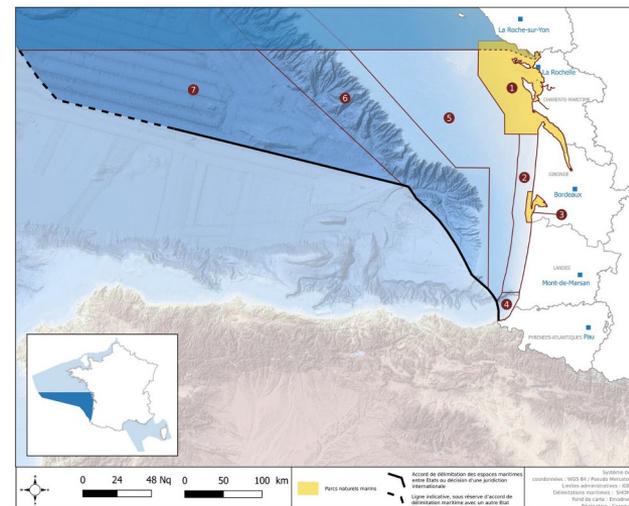
- La carte des vocations :

- * Ateliers pour retravailler la carte des vocations et les vocations associées à chaque secteur.

Focus EMR : la carte des vocations du DSF intégrera des scénarios sur l'éolien en mer avec des zones prioritaires pour l'éolien dans les 10 prochaines années et des zones de potentiel à horizon 2050 + justifications méthodologiques.

Focus Zones de protection forte : des propositions seront faites dans la carte des vocations à horizon 2027.

Carte des vocations de la façade maritime Sud-Atlantique



- 1 Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis**
Connaissance et protection du patrimoine marin; développement durable des activités maritimes.
- 2 Côte sableuse aquitaine**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.
- 3 Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**
Connaissance et protection du patrimoine marin; développement durable des activités maritimes.
- 4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état écologique, à la prise en compte de l'évolution du trait de côte, en privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).
- 5 Le plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 6 Le talus continental**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 7 La plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

- Mars :

- * Réunion de la CAF : validation du format des travaux pour mettre à jour le document.

- Avril :

- * Réunion des commissions spécialisées du CMF (premières remarques sur les évolutions à envisager) : réunion de la commission « lien terre-mer » le 13 avril, commission « économie de la mer » à fixer, commission « éolien en mer » à réunir avant le débat.

- Mai :

- * 4 Mai : ateliers EP CAF pour mettre à jour la situation de l'existant et proposer des amendements à la vision.
- * 5 Mai : atelier CEREMA avec l'EP CAF pour travailler à la mise à jour la carte des vocations et les fiches descriptives associées.
- * mardi 24 mai : réunion commission permanente du CMF pour présenter les travaux.

* Juin : (CIMER 6-7 juin)

- * synthèse par les services et propositions aux préfets coordonnateurs des éléments à soumettre à la concertation.
- * mardi 13 juin : réunion du CMF pour présenter les résultats des échanges.

- Point d'actualité sur la mise à jour du document stratégique de façade
- **Retour sur la qualité des masses d'eaux côtières et de transition**
- Présentation des attendus sur les évolutions des enjeux pour le territoire

- **Point d'actualité sur la mise à jour du document stratégique de façade**
- **Retour sur la qualité des masses d'eaux côtières et de transition**
- **Présentation des attendus sur les évolutions des enjeux pour le territoire**

Le DSF se structure en 4 parties, chacune renouvelée tous les 6 ans :

1. La **situation de l'existant** (y compris ses enjeux)
2. La définition des **objectifs stratégiques** et des **indicateurs associés**

=> ce volet stratégique du DSF permet de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique

3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF
=> le dispositif de suivi (*adoption 28 octobre 2021*)
4. Le plan d'action pour apporter des réponses concrètes, adaptées aux territoires (*adoption le 4 mai 2022*)



Stratégie de façade maritime adoptée le 14 octobre 2019

ARRETE INTER-PREFECTORAL

Portant approbation des deux premières parties du document stratégique de façade Sud-Atlantique

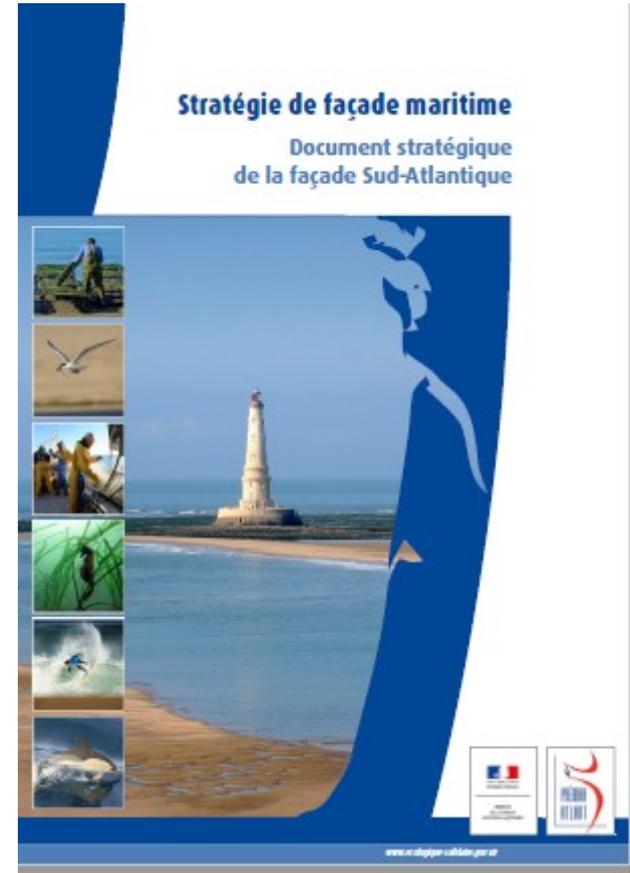
Volet opérationnel

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL
Portant approbation de la troisième partie du document stratégique de façade Sud-Atlantique (dispositif de suivi)

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL
Portant approbation de la quatrième partie (plan d'action) du document stratégique de façade Sud-Atlantique

Un document synthétique...

- * 1ère partie composée de la situation de l'existant (diagnostic, enjeux, vision d'avenir pour le territoire)
- * 2ème partie constituée des objectifs stratégiques et de la planification de l'espace maritime (carte des vocations)



... et 9 annexes

*Annexe 6 sur les objectifs stratégiques
(environnementaux et socio-économiques)

* Annexe 8 sur les fiches descriptives des
zones délimitées dans la carte des vocations

Mise à jour SFM : rappel du contexte

Liste des annexes

■ Annexe 1

Diagnostic de l'existant

■ Annexe 2

Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux

■ Annexe 3

Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin

■ Annexe 4

Carte des enjeux socio-économiques

■ Annexe 5

Carte des enjeux environnementaux

■ Annexe 6

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

■ Annexe 6.a

Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés

■ Annexe 6.b

Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés

■ Annexe 6.c

Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux

■ Annexe 7

Tableau des dérogations

■ Annexe 8

Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations

■ Annexe 9

Atlas cartographique

La vision locale de la SNML, adoptée en 2019, avait été élaborée à l'initiative des services de l'Etat puis discutée dans les différentes commissions du CMF avant d'être soumise à la consultation du public et des instances.

Elle fixait le **futur souhaité** pour la façade Sud-Atlantique d'ici 2030 autour de 3 piliers et doit être mise à jour :

- **Une exigence : le maintien d'un patrimoine marin d'exception :**
Atteinte du bon état écologique incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux.
- **Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques :**
Des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet la coexistence harmonieuse entre les usages, économe des ressources et des espaces.
- **Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation :**
Des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, maintien des capacités en R&D et innovation, un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.

Deux déclinaisons de la Vision 2030, éléments centraux de la stratégie de façade maritime

1ère déclinaison : l'affirmation d'objectifs stratégiques pour la façade

* 26 objectifs stratégiques socio-économiques généraux déclinés en 64 objectifs particuliers,

assortis d'indicateurs,

issus de la concertation avec les acteurs de la façade SA.

Mise à jour SFM : rappel du contexte

Thème/filière	Objectifs stratégiques socio-économiques
1. Pêche professionnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins 2. Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
2. Aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole 2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes 3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
3. Ports/transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal
4. Industrie navale et nautique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
5. EMR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée 2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies
6. Sédiments marins et estuariens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
7. Plaisance/loisirs nautiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins 2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
8. Tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
9. Risques littoraux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients 2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages
10. Sécurité et sûreté maritime	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire et contenir les risques de pollution 2. Garantir des conditions de navigation sûres 3. Optimiser les moyens de surveillance
11. Paysages, sites et patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs 2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral
12. Connaissance/recherche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins 2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances
13. Innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats 2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation
14. Formation/sensibilisation/attractivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer 2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

* 14 objectifs stratégiques environnementaux généraux déclinés en 54 objectifs particuliers,

assortis d'indicateurs et de cibles au titre du 2ème cycle du PAMM,

traitant du bon état écologique de milieu marin (biodiversité marine, exploitation des espèces commerciales, les déchets, les pertes d'habitats...)

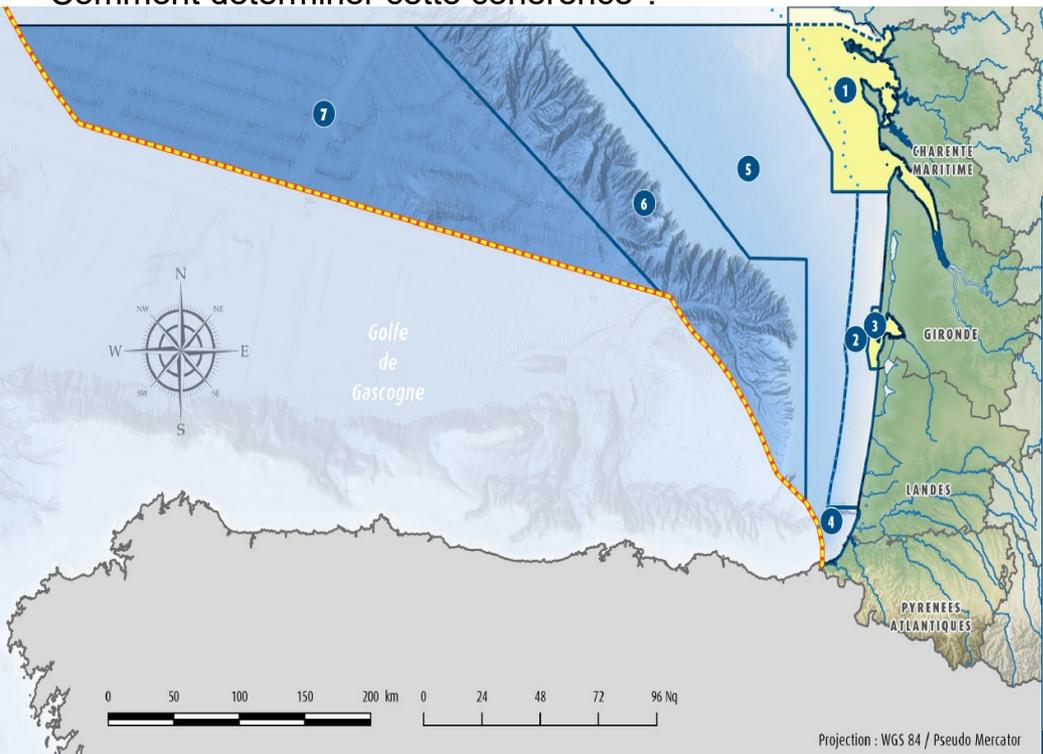
Descripteur	Objets cibles	Objectifs stratégiques en bon état
D1 La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptés aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.	Habitats benthiques et pélagiques	1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
	Mammifères marins et tortues	2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
	Oiseaux marins	3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
	Poissons	4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
D2 Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.	Espèces non indigènes	5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
D3 Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.	Espèces commerciales	6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
D4 Tous les éléments constituant les réseaux trophiques marins, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien complet de leurs capacités reproductives	Réseaux trophiques	7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
D5 L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum.	Eutrophisation	8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
D6 Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés	Intégrité des fonds marins	9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
D7 Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins	Conditions hydrographiques	10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines) qui soient défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
D8 Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution	Contaminants	11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
D9 Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation de l'Union ou les autres normes applicables	Contaminants - aspects sanitaires	12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et physicochimiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
D10 Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin	Déchets	13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
D11 L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin	Bruit	14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins



Zône de déclinaison : la carte des vocations, outil de planification

=> Fixation de vocations assignées à des espaces maritimes cohérents.

Comment déterminer cette cohérence ?



Mise à jour SFM : rappel du contexte

- * par unités environnementales,
- * par regroupements d'enjeux et de questionnements similaires,
- * par appropriation par les usagers,
- * par désignation par les Pouvoirs publics d'une utilisation préférentielle.

- 1 Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis**
Connaissance et protection du milieu marin; développement durable des activités maritimes.
- 2 Côte sableuse aquitaine**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.
- 3 Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**
Connaissance et protection du milieu marin; développement durable des activités maritimes.
- 4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).
- 5 Le plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 6 Le talus continental**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeu écologiques.
- 7 La plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

Plusieurs données d'entrée dispo pour apprécier les évolutions attendues à l'échelle européenne, nationale et locale :

=> Transmission d'une synthèse des principaux enjeux de chaque thème (annexe 7 plan d'action DSF)

Sur cette base et au regard de l'évolution des différents enjeux sociétaux depuis 2019 dont vous avez connaissance, nous vous proposons d'ajuster et/ou de compléter la rédaction de chacun des 3 chapitres de la vision

*** sous le prisme des questions suivantes :**

Au regard des ambitions en matière de neutralité carbone à l'horizon 2050, quelles évolutions envisager pour le modèle de développement de la façade ?

De nouvelles priorités doivent-elles être plus clairement identifiées et mises en avant ?

- Comment renforcer la démarche d'atteinte du bon état écologique ?
- Quelles priorités pour un développement des usages respectueux du milieu marin ?
- Comment mieux matérialiser la prise en compte des effets potentiels du changement climatique sur le littoral ?

CONTEXTE

Mise à jour SFM : Vision 2050

L'objectif de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique est de définir et mettre en œuvre à l'horizon 2030 un projet de développement global pour notre façade maritime.

Pour y parvenir, les atouts ne manquent pas et ils doivent être pleinement exploités : des espaces naturels et un patrimoine culturel préservés, des filières professionnelles dynamiques et ouvertes à l'innovation, des identités fortes porteuses de sens pour la façade maritime.

Les pouvoirs publics ont concentré jusqu'à présent leurs réflexions sur le bon état écologique du milieu marin et les moyens de parvenir à son atteinte, son maintien ou sa restauration.

L'élaboration de la stratégie de façade maritime consiste à élargir l'horizon de la démarche, en assurant une planification des espaces maritimes. Cette planification, qui inclut la frange littorale et les risques côtiers afférents, est porteuse de synergies entre les différentes activités de la façade maritime. Elle tient compte des zones nécessaires aux activités de défense et plus particulièrement celles liées aux essais.

La stratégie de façade maritime est un document révisable tous les 6 ans. Mais l'ambition qu'elle porte et son opposabilité juridique aux autres documents de planification imposent de se projeter à un horizon plus éloigné fixé à 2030. Cette vision se décline à travers 3 axes majeurs de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral.

1.1. Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules.

Cette dépendance des activités vis-à-vis de la qualité de l'eau incite à la mise en place de réseaux de surveillance et de mesures qui contribuent au maintien du bon état des masses d'eaux. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales.

La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour le milieu marin. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.



Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception. La soixantaine d'aires marines protégées qui y ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...) et le nombre élevé de sites classés témoignent de cette réalité. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, la pêche maritime, l'aquaculture...

L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au plus près des territoires est un puissant facilitateur de la réduction des conflits d'usage.



Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral. Au Nord de la façade, en Charente-Maritime, la côte est fortement exposée au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine a conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités.

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers et doit poursuivre en ce sens, face à l'accentuation des risques liée au changement climatique.



1.2 Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s'y déploient, génératrices d'emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi.



La Nouvelle Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique

Les potentialités des énergies marines renouvelables y sont avérées. Leur réalisation doit ainsi contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique au travers de projets tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur, et l'hydrolien estuarien.



Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, d'extraction de matériaux, du nautisme, de la glisse et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine (ostréiculture et pêche) représentent de réelles opportunités en termes d'emploi. L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager. L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine « de faire de l'océan notre avenir » s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue. Elle trouvera sa déclinaison opérationnelle notamment dans les différents schémas de planification territoriale. En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.



Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort – Tonny-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue. Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration de connexions à leur hinterland – en particulier par la voie ferrée – au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.



Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

L'économie bleue en Nouvelle-Aquitaine doit résolument s'inscrire dans la durabilité. Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources.



1.3 Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

Mieux connaître la mer

Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (unités mixte de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA, ...) mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires dans un objectif de travail collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral.

La mer reste néanmoins un vaste territoire à explorer. La connaissance des milieux marins et de leur fonctionnement demeure incomplète. La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins.



Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

L'émergence de synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance est un atout à valoriser.

Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel doivent se renforcer.

Maintenir des capacités de R&D pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Les innovations dans le domaine maritime permettront l'accompagnement des filières traditionnelles pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique). Les centres techniques régionaux accompagnent déjà en Nouvelle-Aquitaine les filières de la conchyliculture et de la pêche pour conforter leur activité et leur fournir des outils de développement et d'adaptation. La façade Sud-Atlantique doit par ailleurs continuer à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.



Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge, les citoyens aux enjeux liés à la mer et au littoral.



Des métiers de la mer attractifs

L'installation de nouvelles filières liées notamment aux biotechnologies ou aux énergies marines renouvelables (éolien, hydrolien ou houlomoteur) est un enjeu majeur pour la façade maritime. Ces nouveaux secteurs sont autant d'opportunités de mise en place de formations adaptées pour accompagner le développement de l'emploi local.

En parallèle, l'amélioration des conditions de travail (cadre social, modernisation des navires,...) contribue à l'attractivité des métiers de la mer.





**MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET BONNE
FIN DE JOURNÉE**

